



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 20 juin 2014

Désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014.

Ont été élus à l'unanimité :

Délégué : Andrée BUCHARLES, Maire

Délégué suppléants : Brigitte BOULANGER, Première Adjointe,
André PERRIER, Deuxième Adjoint,
Michel CHATET, Troisième Adjoint.

Salle Polyvalente

Les travaux sont terminés et l'avis favorable à la réception des travaux et à l'ouverture au public a été donné le 26 mai 2014 par la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

Cette salle peut donc de nouveau être louée aux habitants de la commune et hors commune, ainsi qu'aux associations.

Un nouveau règlement intérieur a été établi. Il prévoit notamment :

Un état des lieux avant et après location, ce qui implique le locataire à effectuer le nettoyage de l'établissement pour le rendre dans un parfait état de propreté.

Les tarifs de location à compter du premier juillet sont les suivants :

Salle : habitant commune : 120 € (hors commune : 170 €)

Forfait chauffage/ électricité. Du 1^{er} mai au 30 septembre 20 €

Du 1^{er} octobre au 30 avril 60 €

Forfait vaisselle : 25 €

Vin d'honneur: 30 €

Animations

14 juillet 2014 : La cérémonie commémorative aura lieu à 10 heures au monument aux morts avec la participation de la lyre Chantelloise.

L'après midi, course cycliste organisée par l'AVC CHANTELLE ; jeux pour les enfants.

Maisons fleuries : passage du jury le 3 juillet.

Festival Viticole et gourmand : Aura lieu à USSEL le 15 août. Comme à l'habitude concours de pétanque organisé par : BARBERIER, ETROUSSAT, FOURILLES et USSEL.

Informations diverses

L'électricité fonctionne dans les WC extérieurs vers la salle polyvalente.

Le conseil à l'unanimité, n'entend pas donner suite à la demande formulée pour installer des « ralentisseurs », rue du sable. De même, il ne sera pas donner suite à la demande de matérialiser des places de stationnement route d'ETROUSSAT.